

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 43

N°082

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Madame Sandrine DESIR
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Finances/

OBJET : Affectation du Résultat du compte administratif 2020 du Budget Principal**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2020 du Budget principal de la commune,

Adoption à la majorité par 49 pour , 4 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :**PROCEDE** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il ressort du compte administratif 2020 du budget principal de la commune, comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	22 577 624,27 €
B	résultats antérieurs reportés	1 000 000,00 €
C résultat à affecter (C=A+B)		23 577 624,27 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice	4 276 051,89 €
E	résultats antérieurs reportés	1 855 462,56 €
F	restes à réaliser en dépenses	13 037 591,07 €
G	restes à réaliser en recettes	1 596 358,32 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-11 441 232,75 €
I besoin de financement (I=D+E+H)		-5 309 718,30 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	5 309 718,30 €
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	14 503 050,56 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	3 764 855,41 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100

Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-lmc120624-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

